

REGLEMENT INTERIEUR

RI 24v01

ARTICLE I.	PRÉAMBULE.....	1
ARTICLE II.	HEURES D'ARRIVEE	1
ARTICLE III.	HEURES DE DEPART	1
ARTICLE IV.	DISPOSITION GÉNÉRALES.....	1
ARTICLE V.	LES CHAMBRES ET APPARTEMENT MEUBLE.....	2
ARTICLE VI.	LES PETITS DÉJEUNERS.....	2
ARTICLE VII.	INTERNET PAR WIFI	2
ARTICLE VIII.	LE PARC.....	2
ARTICLE IX.	ESPACE PISCINE, SPA/JACUZZI, SAUNA	2
ARTICLE X.	ESPACE PLATEFORME TENNIS	4
ARTICLE XI.	CHALET SPORTS FITNESS.....	5
ARTICLE XII.	ESPACE TERRAIN DE JEUX BOULES	5
ARTICLE XIII.	LOCATION DE VELOS	5
ARTICLE XIV.	SALLE DE SEJOUR, VERRIERE, SALON BIBLIOTHEQUE	6
ARTICLE XV.	NUMEROS D'UGENCES ET SECOURS	6
ARTICLE XVI.	ACCEPTATION	7

Article I. PRÉAMBULE

NOUS VOUS SOUHAITONS UN AGRÉABLE SÉJOUR AU CLOS SAINT LUBIN.

Nous vous accueillons dans notre maison d'hôte de Charme de la fin du 19^{ème} siècle, classée 4 épis Gîtes de France.

Le présent règlement intérieur est à interpréter comme un code de bonne conduite auquel doivent adhérer tous les hôtes du Clos Saint Lubin. Son objet est de déterminer les droits et devoirs de chacun afin de parvenir à une harmonie des comportements.

Toute personne présente sur le domaine est tenue de respecter intégralement les consignes décrites dans le présent règlement ; En cas de non-respect, et suite à différents rappels courtois, la Direction du Clos Saint Lubin se verra dans l'obligation de demander aux personnes concernées de quitter le domaine, et ce, sans prévaloir aucun remboursement ou dédommagement. Les Conditions Générales de Ventes en vigueur s'appliquent intégralement et sont indivisibles du présent règlement intérieur

Article II. HEURES D'ARRIVEE

Votre accueil est assuré, le jour de votre arrivée, **de 16h00 à 20h00**. Exceptionnellement, les arrivées tardives après 20H00 seront acceptées sous condition que vous en informiez préalablement le Clos Saint Lubin. Pour votre confort et votre tranquillité, il est souhaitable que vous nous communiquiez un horaire probable d'arrivée.

Article III. HEURES DE DEPART

Chambres d'hôtes :

Le dernier jour de votre séjour, l'horaire de départ de l'établissement est fixé à **partir de 8h00 et jusqu'à 11h00** au plus tard. Après 11h00, il vous sera facturé une nuitée ou prestation supplémentaire.

Appartement meublé LE LOGIS DE LOUISE :

Le dernier jour de votre séjour, l'horaire de départ de l'établissement est fixé à **partir de 7h00 et jusqu'à 10h00** au plus tard. Après 10h00, il vous sera facturé une nuitée ou prestation supplémentaire.

Article IV. DISPOSITION GÉNÉRALES

- En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, chambres comprises, est donc non-fumeur, y compris les cigarettes électroniques. Cependant, une zone fumeur extérieure est mise à disposition. Les mégots de cigarette devront impérativement être déposés dans un cendrier qui sera préalablement demandé au Clos Saint Lubin.
- Dans le cadre de la protection des mineurs, la vente et la consommation d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans.
- Par respect envers l'ensemble des occupants du domaine, nous prions nos clients de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés et chaussés lors des déplacements dans les parties communes.
- Les enfants doivent toujours être sous la responsabilité d'un adulte, 24h sur 24h, et en tout lieu du domaine.
- Les clients s'engagent à rendre les chambres et le Logis de Louise en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont ils pourraient être responsables.
- Le Clos Saint Lubin décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété ou sur le parking laissé gracieusement à disposition des hôtes.

- La casse : Le cas échéant, signalez là durant votre séjour. Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent. En cas de perte ou dégradations d'élément du gîte occasionnés par le locataire, le montant du dépôt de garantie sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire, et ce, dans un délai maximum de deux mois.

Article V. LES CHAMBRES et APPARTEMENT MEUBLE

- Nous vous remercions de bien vouloir éteindre l'éclairage lorsque vous quittez votre chambre ou l'appartement meublé.
- L'aménagement : Il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité d'accueil, aussi, la literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être transportés à l'extérieur des logements
- Ne pas jeter dans les WC tout objet ou produit (tampons et serviettes hygiéniques, cotons à démaquiller, etc) pouvant obstruer les canalisations et générer des désagréments à l'ensemble des occupants, mais seulement du papier hygiénique.
- Merci de ne pas manger dans les chambres, de ne pas y stocker de nourriture et de ne pas pique-niquer sur la propriété.
- Le respect de la tranquillité des autres clients en cas de retour tardif ou départ matinal est une règle de vie essentielle.
- Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) qui restent sous l'intégrale responsabilité des clients. Le parking est privé et non surveillé ; Le Clos Saint Lubin ne sera en aucun cas responsable d'un éventuel vol qui interviendrait au sein du domaine.

Article VI. LES PETITS DÉJEUNERS

- Le petit déjeuner est servi au fur et à mesure des arrivées, à **partir de 8h00 et servi jusqu'à 10h30** dans la verrière, la salle de séjour ou en extérieur selon la saison et le temps. Le client ne pourra en aucun cas prendre un petit déjeuner en chambre.
- Nous informons notre clientèle que le buffet de petit déjeuner est à consommer sur place, et n'est pas un libre-service destiné à confectionner des repas annexes à emporter.

Article VII. INTERNET PAR WIFI

- Le Clos Saint Lubin met à disposition un accès à internet par WIFI.
- Après avoir saisi le mot de passe d'accès au réseau du Clos Saint Lubin, l'utilisateur est invité à LIRE ET ACCEPTER intégralement les conditions générales d'accès au service internet décrite sur la première page du navigateur web. L'acceptation par clic du bouton OUI vaut signature électronique, et libère l'accès au service.

Article VIII. LE PARC

- Le Client est tenu d'utiliser les équipements installés dans le parc conformément à leur destination et de veiller à ne pas les détériorer.
- Toute circulation de véhicules ou engins à moteur est rigoureusement interdite dans les espaces verts.
- Pour la bonne conservation du domaine, il est interdit de grimper aux arbres ou de les détériorer ; de cueillir des fruits, des fleurs ou des feuillages.
- Sont interdits les activités et les jeux susceptibles de porter atteinte à la tranquillité ou à la sécurité des autres clients, d'occasionner des dégradations aux plantations aux constructions et au mobilier de jardin,
- Les clients sont tenus de respecter la propreté des lieux. Tous papiers, résidus d'aliments ou autres détritiques doivent être jetés dans les corbeilles à déchets installées pour cet usage ou conservés sur soi.
- Il est interdit de cracher, uriner, déféquer dans les espaces verts. Des toilettes sont disponibles dans la salle de séjour.
-

Article IX. ESPACE PISCINE, SPA/JACUZZI, SAUNA

Section 9.01 Règles communes

- L'accès à cet espace est exclusivement réservé aux propriétaires du domaine et leur famille, ainsi qu'aux clients ayant à leur bénéfice une prestation payante vendue par le Clos Saint Lubin.
- Les utilisateurs de cet espace s'engagent à prendre une douche avant la baignade, le spa ou le sauna.
- Démaquillage obligatoire (incluant le fond de teint)
- Douche savonneuse en chambre obligatoire avant d'accéder à l'espace.
- Maillot de bain ou short de bain obligatoire et exclusif.
- Respecter le calme environnant : ne pas crier, ne pas hurler, écouter de la musique forte.
- Ne pas éclabousser en dehors des bassins (piscine et pas jacuzzi)

Section 9.02 PISCINE (Règles particulières)

(a) Conditions d'accès

- Ouverture de la piscine
 - Entre le **15 Avril** et le **15 Octobre**
 - De **10H00** à **22H00**
(Sauf restrictions décrites ci-dessous)
- Accès interdit :
 - De nuit
 - Si présence de la bête
 - Si présence du robot d'entretien
 - En période de maintenance/régulation ou mauvais paramètres chimiques de l'eau

- En cas de météo inadaptée (pluie, vent orage, tempête, température basse, ...)
- En cas de température de l'eau inférieure à 16°C
- En cas de force majeur, ou tout autre événement que le Clos Saint Lubin explicitera au client.
- **ALARME** : Une alarme est active par défaut en l'absence de baigneur dans le bassin. Elle s'active en détectant des mouvements présents dans l'eau du bassin. Avant toute entrée dans le bassin (en l'absence d'autres baigneurs), merci de demander au Clos Saint Lubin d'annuler l'alarme afin d'éviter son déclenchement. En l'absence de baigneur, l'alarme s'active automatiquement après la sortie du dernier baigneur.

(b) Pour votre SECURITE

- **Profondeur MINI** du bassin côté échelle : **1m20**
- **Profondeur MAXI** du bassin à l'opposé de l'échelle : **1m85**
- Ne pas courir le long du bassin
- Ne pas sauter, ne pas plonger.
- Le bassin **n'est pas surveillé**
- Etat physique et aptitude : Le baigneur est seul juge (ou son représentant légal) de son état physique, apte pour évoluer dans le bassin, pouvant se déplacer et nager dans les conditions adaptées à sa sécurité dans l'eau. Le Clos Saint Lubin se réserve le droit d'interdire l'accès au client qui ne présenterait des symptômes apparents qui pourraient mettre sa sécurité en jeu en cas de baignade.
- Le nombre maximum de personnes simultanément présentes dans le bassin est de **10 baigneurs maximum**.

(c) Pour respecter l'HYGIENE

- Seul l'accès en chaussures de type sandales, tongues, ou pieds nus n'est autorisé sur le gazon synthétique qui entoure la piscine.
- L'utilisation des transats autour de la piscine est autorisée sous condition exclusive de se s'asseoir ou coucher sur une serviette éponge.
- Ne pas uriner, ne pas cracher, ne pas jeter des objets, cailloux dans l'eau,
- Ne pas manger, ni boire dans le bassin
- En cas de déjection quelconque, il sera demandé aux clients de sortir immédiatement du bassin, et d'en informer immédiatement Le Clos Saint Lubin.
- Les rapports intimes sont interdits.

(d) Concernant les MINEURS

- Les mineurs sont sous la responsabilité et surveillance exclusive d'un adulte ayant autorité.
- Les **mineurs de moins de 12 ans** doivent être obligatoirement être en présence d'un adulte surveillant soit dans le bassin, soit au bord du bassin.
- Les parents ou adultes responsables des mineurs certifient que les enfants sous leur autorité ont les capacités de nage suffisantes pour évoluer dans le bassin.
- La fourniture de brassard est à la charge du client.

- Les enfants nécessitant une couche ne sont autorisés à rentrer dans le bassin qu'avec une couche « spéciale piscine » étanche.

Section 9.03 SAUNA (Règles particulières)

(a) Conditions d'accès

- L'accès au Sauna **N'EST PAS EN LIBRE SERVICE**.
- Ouvert Toute l'année
- De **11H00 à 22H00**
- Uniquement sur réservation, 2 heures au plus tard avant la séance.
- Selon disponibilité par rapport aux autres réservations.

(b) Pour votre SECURITE

- Il est interdit de manipuler les réglages et boutons du réchaud à pierres de lave.
- Attention, de ne pas toucher aux pierres de lave très chaudes.
- Attention, la vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l'accélération rapide du rythme cardiaque et présent un danger pour les personnes atteintes de maladie cardio-vasculaire (sortir immédiatement du sauna en cas de début de malaise)

(c) Pour respecter l'HYGIENE

- Maillot de bain ou short de bain obligatoire
- Obligation de s'asseoir sur les serviettes de bains mises à disposition
- Rentrer dans le Sauna sans aucune chaussure ou chausson. (les déposer dans la niche à chaussons à disposition à côté de l'entrée)

(d) Concernant les MINEURS

- **INTERDIT** d'accès aux mineurs de **moins de 16 ans**

Section 9.04 SPA JACUZZI (Règles particulières)

(a) Conditions d'accès

- L'accès au Sauna **N'EST PAS EN LIBRE SERVICE**.
 - **Ouverture du SPA JACUZZI**
 - Ouvert Toute l'année
 - De **11H00 à 22H00**
 - Uniquement sur réservation, 2 heures au plus tard avant la séance.
 - Selon disponibilité par rapport aux autres réservations.
- (Sauf restrictions décrites ci-dessous)

● **Accès interdit :**

- Si présence de la bâche (interdiction de la manipuler, de l'enlever ou de la remettre)
- En période de maintenance/régulation ou mauvais paramètres chimiques de l'eau
- En cas de force majeur, ou tout autre événement que le Clos Saint Lubin explicitera au client.

(b) Pour votre SECURITE

- Le SPA JACUZZI n'est pas une piscine de nage ou de jeu. C'est un lieu de bien-être et détente dédié à la relaxation.

- Le bassin **n'est pas surveillé**.
- Le nombre maximum de personnes simultanément présentes dans le bassin est de **3 personnes maximum**, tout en respectant un niveau de **hauteur d'eau maximum inférieure à 10cm en dessous du bord du bassin**.
- **L'entrée et la sortie dans le bassin** se font exclusivement par l'échelle extérieure mis à disposition ; **ATTENTION** à la hauteur du plafond bas, et à se tenir aux bords du bassin pour ne pas glisser.
- **S'asseoir dans les sièges prévus au fond du bassin**, ne pas se tenir debout, ne pas sauter, ne pas s'asseoir sur les bords du bassin.
- L'eau est à une température de **38°C maximum** Attention, la vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l'accélération rapide du rythme cardiaque et présent un danger pour les personnes atteintes de maladie cardio-vasculaire (sortir immédiatement du sauna en cas de début de malaise)
- Interdiction de manipuler la console « électronique », à l'exception des 2 boutons MARCHE/ARRET des pompes « Bouillon » et « Jet hydro massage »
- INTERDICTION STRICITE de toucher ou manipuler les installations électriques du SPA JACUZZI.

(c) Pour respecter l'HYGIENE

- Maillot de bain ou short de bain obligatoire
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Ne pas mettre la tête sous l'eau
- Rapports intimes strictement interdit

(d) Concernant les MINEURS

- **INTERDIT** d'accès aux mineurs de **moins de 16 ans**

Article X. ESPACE PLATEFORME TENNIS

Section 10.01 Règles communes

(a) Conditions d'accès

L'accès à l'espace Plateforme Tennis est en libre accès toute l'année, sauf

- En cas de fortes pluies, vents, ou ou mauvaise météo.
- En période d'entretien
- En cas de force majeur, sous la consigne annoncée par Le Clos Saint Lubin

(b) Pour votre SECURITE

- L'usage et l'accès à cette plateforme est exclusivement réservé à la pratique LOISIR du Tennis, Tennis de Table ou Badminton.
- L'espace Plateforme Tennis a un revêtement de sol qui présente quelques fissures ou dépressions. Même si le revêtement reste fonctionnel, le client usager reste responsable de sa sécurité, et doit être apte à évaluer la nature de ses gestes qui le préviennent des risques de chutes ou blessures. Le Clos Saint Lubin ne peut être tenu responsable des éventuelles blessures liées à l'état de la plateforme.
- Le client est responsable du prêt de matériel que Le Clos Saint Lubin lui met à disposition lors de la pratique des sports de la plateforme. Tout matériel,

non rendu, endommagé, cassé ou perdu sera facturé à sa valeur de remplacement (voir règles particulières ci-dessous) à laquelle s'ajoute un forfait supplémentaire de frais de gestion de 35€.

Section 10.02 Activité Tennis (Règles particulières)

- Pendant la pratique du TENNIS, tout autre activité sportive est INTERDITE sur la plateforme.
- La pratique du TENNIS est strictement INTERDITE si les installations de Badminton ou Tennis de Table sont déployée sur la plateforme.
- Le joueur est en droit d'utiliser son propre équipement de raquettes et balles.
- Le Clos Saint Lubin peut mettre à disposition des joueurs un jeu de 2 raquettes et 5 balles de Tennis.
Valeur de remplacement :
 - 1 Raquette de Tennis 30€TTC
 - Balle de Tennis 3€TTC / balle (Tolérance 2 balles perdues)

Section 10.03 Activité Badminton (Règles particulières)

- La mise en place ou l'enlèvement du filet de Badminton doit EXCLUSIVEMENT être réalisé par Le Clos Saint Lubin. **Le joueur s'interdit toute manipulation ou déplacement du matériel de sa propre initiative.**
- Pendant la pratique du BADMINTON, la pratique du TENNIS est INTERDITE sur la plateforme.
- La pratique du BADMINTON est strictement INTERDITE si des joueurs jouent au TENNIS.
- Le Clos Saint Lubin peut mettre à disposition des joueurs un jeu de 4 raquettes et 2 volants.
Valeur de remplacement :
 - 1 Raquette de Badminton 25€TTC
 - Volant de Badminton 3€TTC / volant

Section 10.04 Activité Tennis de Table (Règles particulières)

- La mise en place ou l'enlèvement de la Table de Tennis de Table doit EXCLUSIVEMENT être réalisé par Le Clos Saint Lubin. **Le joueur s'interdit toute manipulation ou déplacement du matériel de sa propre initiative.**
- Pendant la pratique du TENNIS DE TABLE, la pratique du TENNIS est INTERDITE sur la plateforme.
- La pratique du TENNIS DE TABLE est strictement INTERDITE si des joueurs jouent au TENNIS.
- Le Clos Saint Lubin peut mettre à disposition des joueurs un jeu de 4 raquettes et 2 balles.
Valeur de remplacement :
 - 1 Raquette de Tennis de Table 15€TTC
 - Balle de tennis de table 2€TTC / balle (Tolérance 2 balles endommagées ou perdues)
 - Table de Tennis de Table :
 - o Endommagement irrécupérable du plateau 400€TTC

- Endommagement des pieds, roulettes, tubulure, ... 150€TTC
- Endommagement du filet 80€TTC

Article XI. CHALET SPORTS FITNESS

Section 11.01

L'accès à l'espace Plateforme Tennis est en libre accès toute l'année, de **8H00** à **22H00** sauf en période d'entretien, ou en cas de force majeure, sous la consigne annoncée par Le Clos Saint Lubin.

Section 11.02

L'accès au chalet et l'utilisation des appareils présents dans le chalet est **EXCLUSIVEMENT** réservé **au plus de 16 ans**.

Section 11.03

Il est demandé aux usagers sur Chalet de ne pas entrer dans le local avec les chaussures ayant servi au déplacement dans le parc.

Seul des chaussures de sport PROPRES sont autorisées à l'intérieur du chalet. En l'absence de chaussure, l'entrée et la pratique en chaussette est autorisée.

Section 11.04

Le Chalet est équipé d'un tapis de course, d'un vélo de salle et d'un rameur, ainsi que des petits équipements.

L'utilisateur des équipements doit impérativement se faire conseiller quant à l'usage du matériel mis à disposition.

Section 11.05

En cas de dysfonctionnement d'un appareil, il est demandé de le signaler au Clos Saint Lubin AVANT son utilisation, sous peine de se voir appliquer des frais de remise en état à la charge de l'utilisateur.

Section 11.06

Les appareils mis à disposition, leur réglage et l'intensité de l'effort demandé doit être en connaissance de cause par l'utilisateur qui est seul responsable de sa condition physique. Le Clos Saint Lubin n'est pas tenu responsable d'une utilisation inadaptée aux conditions physiques de l'utilisateur.

Article XII. ESPACE TERRAIN DE JEUX BOULES

Section 12.01

L'accès à l'espace Plateforme Tennis est en libre accès toute l'année, de **8H00** à **22H00** sauf en période d'entretien, ou en cas de force majeure, sous la consigne annoncée par Le Clos Saint Lubin.

Section 12.02

A la demande du client, Le Clos Saint Lubin pourra prêter selon disponibilité deux jeux adaptés à l'espace ensablé du terrain jeu de boules.

Section 12.03

L'utilisation du matériel prêté est sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Il doit exclusivement être utilisé à sa destination d'usage. L'utilisateur qui dégrade ou ne restitue pas le matériel prêté se verra facturé par Le Clos Saint Lubin les préjudices occasionnés.

Article XIII. LOCATION DE VELOS

Section 13.01 PRESTATION

La prestation de location de vélo consiste à la mise à disposition de :

- 1 vélo à assistance électrique, avec batterie chargée à capacité maximale
- 1 casque
- 1 antivol à code
- 1 kit de réparation (Rustines, Démonte-pneu, 1 Multi outil, 1 pompe)
- 1 petit sac à dos

Section 13.02 DUREE DE LA LOCATION

Sous réserve de disponibilité lors de la réservation, les vélos sont loués pendant le séjour :

- A la ½ journée, de 13h00 à 19h00
- A la journée, de 8h30 à 19h00

Location des vélos **le jour d'arrivée du séjour hébergé** :

- Location à la demi-journée à partir de 13h00
- Location à la journée à partir de 8h30

Location des vélos **le jour du départ du séjour hébergé** :

- Location à la journée à partir de 8h30 ; la restitution devra avoir lieu au plus tard à 19H00.

A noter que les chambres et aux autres activités dans l'enceinte du Clos Saint Lubin ne sont pas accessibles avant 16h00 le jour de l'arrivée, ou après 11h00 le jour du départ.

Section 13.03 CAUTION

Pour toute location, le locataire versera avant le début de la location une **caution de 500€ pour 1 vélo loué, et de 750€ pour 2 vélos loués simultanément**.

Cette caution n'est pas encaissée durant la durée de la location. Lors de la restitution des biens loués la caution est restituée au locataire.

Le locataire autorise le Clos Saint Lubin à prélever sur la caution les sommes dues en réparation des dégradations et vols dont.

Il est convenu que le montant de la caution ne saurait en aucun cas constituer une limite de garantie, le Clos Saint Lubin conservant, le cas échéant, le droit de poursuivre le locataire à l'effet d'obtenir l'entier dédommagement de son préjudice.

Section 13.04 PRISE D'EFFET, MISE A DISPOSITION et RESTITUTION

La location prend effet au moment où le locataire prend possession des biens loués qui lui sont livrés. Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location. Si le locataire conserve le vélo et les accessoires au-delà de cette période sans avoir régularisé sa situation, il perd le bénéfice des garanties prévues au contrat. Le locataire reconnaît avoir reçu les biens loués en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base. Il déclare avoir eu personnellement toute latitude pour vérifier l'état des biens loués. Il s'engage à les restituer dans l'état dans lequel il les a loués, sans tenir compte de l'usure normale.

Section 13.05 OBLIGATIONS DU LOCATAIRE :

Le contrat de location est conclu avec le locataire en personne. Il n'est, par conséquent, ni cessible, ni transmissible.

Le client, dénommé « locataire », doit être une personne physique de plus de 18 ans reconnaissant être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

Les utilisateurs devront avoir minimum 14 ans, taille minimale 1,55m.

Tout mineur doit être accompagné par une personne majeure responsable. Pour les mineurs, le tuteur légal s'engage aux termes des présentes conditions à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de la location.

Le vélo étant placé sous la responsabilité du locataire, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du vélo, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non-limitative) : la bonne fixation de la selle, des pédales, le bon fonctionnement des freins, le bon état général du cadre et des pneumatiques.

Le locataire reconnaît que le vélo est loué en parfait état de marche et s'engage à l'utiliser avec soin. En cas de défaillance technique du vélo en cours de location, le locataire ne pourra réclamer aucun dommage et intérêt au loueur.

En cas de nécessité d'une réparation pendant la période de location, le locataire devra prendre contact avec LE CLOS SAINT LUBIN au **06 46 24 61 65** ou les démarches à suivre seront précisées lors de l'appel.

Une réparation qui relève de l'entretien dû à l'usure normale, à un vice caché est à la charge du Clos Saint Lubin.

Une réparation qui est due à des dommages subis par le matériel pendant la location, est à la charge du locataire qui supportera le montant correspondant aux réparations.

Le loueur se réserve la possibilité, soit de prélever les sommes dues sur le dépôt de garantie, soit de facturer le client au tarif de réparation d'un vélociste professionnel.

Section 13.06 Tarif du matériel non restitué ou endommagé, nécessitant un remplacement ou remise en état :

Vélo complet :	600€
Batterie :	250€
Dérailleur :	200€
Platine de pilotage de l'assist. élec. :	180€
Commande de vitesses :	140€
Fourche :	250€
Frein :	100€
Casque :	40€
Antivol :	25€
Selle :	80€
Pneu :	30€
Poignées guidon :	40€

Pédale :	20€
Garde boue :	25€
Porte bagages :	25€
Lumières avant/arrière :	35€
Kit de réparation :	15€
Sac à dos :	25€
Multi Outil :	15€
Pompe :	30€

Section 13.07 CONDITIONS D'UTILISATION :

Le locataire s'engage à utiliser lui-même les biens loués. Le prêt ou la sous-location des biens loués est strictement interdit. Le locataire est tenu personnellement responsable de toute infraction au Code de la Route ainsi que des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué dont il a la garde. Le port du casque par le locataire est obligatoire. Le locataire reconnaît que le loueur lui a proposé un casque en prêt.

Le locataire peut utiliser le vélo sur route, pistes cyclables, chemins carrossables. Le locataire s'engage à ne pas utiliser le vélo au-delà de ses capacités, comme le franchissement d'obstacles (pierres, branches, etc...), la pratique VTT, BMX, Free Style, Wheeling, etc...

Le locataire a interdiction d'utiliser le vélo sur des chemins interdit aux vélos.

Le cycliste doit rester maître de sa vitesse à tout moment.

Article XIV. SALLE DE SEJOUR, VERRIERE, SALON BIBLIOTHEQUE

Section 14.01

L'accès à l'arrière du bar n'est pas autorisé aux clients.

Section 14.02

Il est demandé de ne pas se tenir debout sur les chaises ou les tables.

Section 14.03

Il est interdit d'accrocher au mur ou sur le mobilier tout objet de décoration sans l'accord explicite du Clos Saint Lubin.

Section 14.04

Le mobilier en place doit rester en lieu et place dans l'état ou le client les a trouvés à son arrivée. Il est formellement interdit de sortir le mobilier à l'extérieur de la salle de séjour, de la verrière ou de la bibliothèque.

Section 14.05

Pour votre confort, des livres et ouvrages sont à votre disposition dans la bibliothèque du salon.

Section 14.06

Il est interdit de manipuler le feu de la cheminée du salon. Aucun rajout ou enlèvement de bois ou modification du feu n'est autorisé.

Article XV. NUMEROS D'UGENCES ET SECOURS

- Le Clos Saint Lubin est habité 24H sur 24 par les propriétaires.
- Pour nous joindre, vous pouvez :
 - Utiliser la sonnette à l'entrée de l'accueil

- Utiliser la sonnette sur le bureau, dans l'accueil
- Utiliser la sonnette présente sur une table dans la verrière et/ou le séjour
- Utiliser la sonnette dans le Spa Jacuzzi
- Nous téléphoner au +33(0)1 75 66 60 66
- Nous téléphoner au +33(0)6 46 24 61 65
- Numéros des services d'urgence :
 - Appel d'urgence européen 112
 - Police 17
 - Pompiers 18
 - SAMU 15

Article XVI. ACCEPTATION

Section 16.01

En entrant dans l'enceinte du Clos Saint Lubin, l'ensemble des personnes présentes s'engagent à respecter inconditionnellement le présent règlement intérieur.

Le constat répété et des rappels aux règles non respectées, Le Clos Saint Lubin se réserve le droit

demander aux personnes concernées de quitter le domaine, sans prévaloir d'un quelconque remboursement. (Se référer aux conditions générales de vente en vigueur)

Section 16.02

Le présent règlement intérieur est sujet à modification sans préavis. La version applicable est celle du jour ou le client est présent sur le domaine, et ce même si la réservation a été faite à l'occasion d'une ancienne version.

Section 16.03

Le présent règlement intérieur ainsi que les conditions générales de ventes sont disponibles sur demande, et consultables sans restriction au sein du domaine. Le client ne peut invoquer l'absence de connaissance des conditions énoncées dans le règlement en vigueur et les conditions générales de vente.

FIN DU REGLEMENT INTERIEUR